

République Française  
Département : Lot-et-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Commune d'ESCASSEFORT, Lot-et-Garonne

- L'an deux mille dix-neuf, le dix janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FRAISSINEDE Christian, Maire.
- **Nombre de membres en Exercice : 12**
- **Présents : 11**
- **Excusés : 1**
- **Pouvoirs : 0**
- **Date de la Convocation : 28-12-2018**
- 
- **Etaient présents** : FRAISSINEDE Christian – LORIGGIOLA Edith – CAPDEVILA Jean-Jacques – BEAUSOLEIL Didier – DALCHE Marie-Edith – Shirley – DOMENGIE Elisabeth – GAUBE TEALDI Véronique – GRALL Josiane – LALANDE Claude – MAJEAU Marie-Hélène – MAJESTE Martine
- 
- **Etaient excusés** : BORDES David
- 
- Mme Elisabeth DOMENGIE, Mme Josiane GRALL et Mme Marie-Hélène MAJEAU ont été élues secrétaire de séance

**OBJET** : Elargissement de chaussée pour un projet d'installation d'un silo agricole lieu-dit « Pontacq » - **DELIBERATION N°01/19**

Monsieur RIGO présente son projet devant l'assemblée délibérante. Monsieur RIGO souhaite construire un silo lieu-dit « Pontacq ». La route desservant la parcelle dudit projet est trop étroite pour le passage régulier d'engins agricoles. Val de Garonne Agglomération propose un devis de 15 872.50 € HT, soit 19 047.00 € T.T.C.

Dans le cadre du fonds de concours, Val de Garonne Agglomération prend en charge la moitié de la facture, soit 7 936.25 €. Monsieur RIGO propose de participer à hauteur de la moitié de la somme restante. Reste donc à charge de la commune la somme de 3 968 € H.T.

**Après avoir délibéré et à l'unanimité,  
le Conseil Municipal :**

**ACCEPTE** de prendre en charge la somme de 3 968 € H.T. pour l'élargissement de la chaussée qui permettra la réalisation du projet de Monsieur RIGO, c'est à dire la construction d'un silo agricole situé au lieu-dit « Pontacq ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Le Maire, Christian FRAISSINEDE

